

La Star a gagné une bataille

La justice a tranché en faveur de la Star, amorçant la réouverture, forces de l'ordre à l'appui si nécessaire, du centre d'enfouissement. Le verdict ne sonne pas pour autant la fin de la grève. Si les collectes doivent reprendre dans l'Est et à Saint-Denis, le conflit pourrait se focaliser autour de celles de Sainte-Marie et Sainte-Suzanne.

SOCIAL

Le ramassage des poubelles va reprendre. Le blocage de l'inter-syndicale CFTC-CGTR du centre d'enfouissement technique de Sainte-Suzanne a été déclaré illégitime hier par le juge des référés. La procédure, dite de référé d'heure en heure, introduite en urgence par la Star, lui a permis de gagner une bataille (lire notre précédente édition). La société invoque surtout l'entrave au droit du travail.

Les mines des grévistes, venus nombreux (près de 70) écouter la lecture du jugement à 17 hier, se sont peu à peu décomposées puis renfrognées. Le juge, Alain Chateaufort, a conclu : "Gilbert Alefe et tous les salariés grévistes sont tenus de laisser le libre accès aux bâtiments et au site de l'Installation de stockage des déchets non dangereux de Sainte-Suzanne". À défaut, les contrevenants encourent une astreinte de 500 euros par infraction constatée. Le juge des référés a également autorisé la société à faire intervenir "la force publique si nécessaire". Ces dispositions sont entrées en vigueur dès la lecture du jugement et tant que durera le conflit social. Pour l'avocat de la Star, Alain Antoine, cette décision représente "un soulagement". Elle reprend d'ailleurs dans les grandes largeurs les demandes exprimées dans sa requête. Il ajoute : "Le spectre est très large. Il

ne s'applique pas uniquement à quelques syndicalistes mais à tout salarié gréviste. Le droit de grève oui mais sans abus. On ne peut pas prendre la Réunion en otage pour 4,5 % d'augmentation".

Du côté syndical, c'est la douche froide. Ces derniers avaient bon espoir après la plaidoirie de M^e Gangate, mandatée par la CGTR. Ce dernier avait mis à jour des failles de procédure et avait même relevé des incohérences dans les deux constats d'huissier sur lesquels s'appuie la requête de la Star.

"NOUS ALLONS LIBÉRER LE CENTRE"

"Nous sommes forcément déçus, mais nous restons encore plus mobilisés. Nous poursuivrons le mouvement jusqu'à la satisfaction de nos demandes (ndlr : revalorisation de 4,5 % après une proposition à 3,5 % lors de la rupture des négociations dimanche). Nous allons libérer le centre d'enfouissement de Sainte-Suzanne, mais ce n'est pas la fin du combat", a déclaré Gilbert Alefe, porte-parole de l'intersyndicale et représentant CFTC. Désormais, ce sont d'autres sites de la Star qui pourraient connaître des opérations coups de poing ou des blocages. Certains grévistes évoquaient la possibilité dans l'enceinte même du tribunal. Interrogée, la CGTR, via son délégué Gervais Gobarra, n'annonçait pas hier soir la levée du



La CFTC a annoncé hier la libération du centre ce matin, mais "pas la fin du combat" (photo d'archives SLY).

blocage, mais une assemblée générale tôt ce matin "pour prendre ensemble la décision et définir la suite des événements". À la Star, on sait que si une bataille a été remportée, elle ne sonne pas pour autant la fin du conflit. Son directeur, Jean-François Bourdais appelait hier soir les grévistes à "revenir autour de la table, il est temps de sortir de ce conflit. Nos propositions restent toujours valides". Il se rendra demain matin à la rencontre des salariés. Sa nouvelle priorité devient la collecte de Sainte-Marie et de Sainte-Suzanne, en panne depuis mardi dernier.

"DES RENFORCEMENTS SERONT DEMANDÉS SI BESOIN"

Et la réouverture du centre d'enfouissement ne change rien à la donne avec une majorité des équipages en grève. Pour rappel, c'est la Star qui assure l'ensemble des collectes des deux villes. Si elle est déjà mise en demeure par la Cinor d'assurer ses collectes, faut-il encore en avoir les moyens humains. À défaut, la Cinor pourrait rapidement enclencher une procédure de régie provisoire et faire appel à d'autres sociétés à la charge de la Star. Ce que les syn-

dicats ne devraient pas voir d'un très bon œil. Mais là encore il faudra trouver les moyens. Les autres sociétés de collecte ayant déjà du pain sur la planche avec la reprise attendue des ramassages dans l'Est (Sepur et Innovest) et à Saint-Denis. "Nous allons reprendre le calendrier normal de collecte et demander des moyens renforcés à nos prestataires pour les sites sensi-

bles comme les écoles ou les restaurants scolaires", indiquait hier soir la Cirest. Si cela devait s'avérer insuffisant "des renforcements seront demandés".

Du côté de la préfecture, on a "pris acte de la décision du tribunal". Hier soir, à 18 heures, aucune intervention policière n'était prévue dans la soirée. Quoi qu'il en soit, les grévistes

viennent de perdre leur principal moyen de pression dans cette bataille sur les salaires. Pire, "cette jurisprudence" signale M^e Antoine, pourrait être invoquée si d'aventure d'autres sites de la Star devaient être bloqués dans les prochains jours. L'armistice semblait encore loin d'être signé mardi soir... ■

B.G et P.M.



À Sainte-Suzanne (ici en photo) et Sainte-Marie les collectes sont en panne depuis une semaine (photo P.R.).

En bref

VIP productions assignée en redressement judiciaire

VIP productions, la société d'Aziz Patel, est assignée par l'un de ses créanciers aujourd'hui devant le tribunal de commerce. Ce créancier demande l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire car il estime que l'entreprise est en cessation de paiement. Entre autres activités, VIP productions est la société qui édite l'hebdomadaire télé "7 magazine", lancé en 2009. "Nous avons trouvé un accord avec le créancier. C'est une dette qui date d'il y a 5 ans et ne concerne pas 7 magazine. Nous demanderons un renvoi", expliquait Aziz Patel, joint hier par téléphone.

Marc Tezenas, nouveau directeur de Hayot-Réunion

La nouvelle est désormais officielle. Michel Lapeyre, le directeur général du groupe Hayot à La Réunion, qui comprend les enseignes Carrefour, Cotrans (Volkswagen, Mercedes, Audi...) Renault, Ecore (Hyundai) ainsi que d'autres entreprises de pièces détachées (BPA, Rep...), est désormais en charge du développement du groupe Antillais en Afrique du nord. C'est Marc Tezenas, directeur général d'Automobiles Réunion (Renault) qui prend la direction du groupe à La Réunion. Il est remplacé dans ses anciennes fonctions par Michel Amalric. Laurent Angelilla, directeur du pôle locations du groupe (Run Car) devient, le nouveau directeur de Ecore, en remplacement donc de Michel Amalric.



SPECIAL ANNIVERSAIRE

VENTES FLASH

1 JOUR 1 PRODUIT

QUANTITÉS LIMITÉES...

AUJOURD'HUI MERCREDI 10 AVRIL

QUANTITÉ 300





52.95

14.50

LENGO HOMME



LE SPORT COMMENCE ICI

Saint-Denis
80, rue Maréchal Leclerc
Tél. : 0262 21 26 32

Saint-André
Zone Commerciale
"La Cocoteraie"
Tél. : 0262 46 02 27

Saint-Paul
Z.A.C. Savannah
Tél. : 0262 45 37 97

Saint-Pierre
Centre Commercial
RAVATE
Tél. : 0262 96 15 20

Sainte-Marie
Centre Commercial
Jumbo Duparc
Tél. : 0262 53 18 17

Retrouvez notre catalogue sur



clicanoo